

LES REVENDICATIONS DE LA BATELLERIE

Des délégations de bateliers se sont rendues à la Préfecture du Nord et près de l'ingénieur-Chef des Ponts et Chaussées

Les bateliers faisant partie de la syndicat Unique de la Batellerie se sont réunis hier, à Lille, au Cabaret Pliand, place Rihour. Ils se sont réunis ensuite en délégation près M. l'ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à qui ont été exposées leurs revendications contenues dans les lettres suivantes adressées à divers ministères, et dont nous donnons l'essentiel.

Notons que la délégation qui se rendit à la Préfecture comprenait MM. Guilbert, Brigotte, Lecoutre, Cailliez.

Une lettre au Président du Conseil ON Y RECLAME LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Voici la lettre adressée à M. Flamin, président du Conseil :

« Réunis ce jour de 1^{er} Mai, journée de revendications corporatives, les bateliers soulagés vous prient de bien vouloir prendre en considération leur revendication suivante : Le vote par correspondance pour les bateliers.

« La question n'est pas nouvelle et depuis de nombreuses années elle est posée. Or, si de nombreuses promesses ont été faites, aucune réalisation n'a encore été obtenue.

« Nous sommes à quelques jours des élections municipales. Tous les bateliers ont un domicile électoral, mais l'immense majorité d'entre eux vont se trouver à nouveau éloignés de leur domicile et ne pourront voter.

« Or cela est profondément injuste, d'autant plus que les bateliers, électeurs de droit mais non électeurs de fait, contribuent cependant d'une façon croissante au développement économique du pays.

« De tous les canaux, de toutes les rivières monte une plainte contre cet état de chose actuel, d'autant plus que M. Pagnon, ministre des Travaux publics, avait promis, lors de l'élection d'août 1933, d'arrêter, le jour des élections, la navigation par un décret ministériel si le vote par correspondance ne pouvait être obtenu.

« Dans ces conditions, Monsieur le Président, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir intervenir en faveur des bateliers désireux d'accomplir leur devoir de citoyens et de leur permettre de voter par correspondance »

An Ministre des T.P. on demande de poursuivre la coordination entre le rail et l'eau

« Nous avons l'honneur, en ce jour de 1^{er} Mai, journée de revendications corporatives, de vous signaler les espoirs conçus par les bateliers-artisans, quand ils commencent leur travail, de voir le ministère de règlement par voie de coordination les transports repartis entre le rail et le voie d'eau.

« Le but de la présente lettre est :

1. de bien vouloir prier, Monsieur le Ministre, de bien vouloir user de votre haute autorité pour permettre aux artisans-bateliers de se défendre et d'obtenir le nombre de transports nécessaires à l'utilisation de leur matériel. Le moyen que nous proposons, pour leur faciliter cette tâche, est de donner accès aux Comités de coordination à leurs représentants du moment mandats et qualifiés, en l'espèce les Secrétaire du S.U.B. puisque groupent les 78 % d'entre eux.

2. d'orienter les travaux des Comités de coordination, rail et eau, vers une répartition équitable, par direction, du tonnage qui revient à la voie d'eau entre la Batellerie artisanne et la flotte industrielle »

Au Ministre du Travail on réclame le bénéfice de la loi de huit heures

« Le personnel employé par les Compagnies de navigation fluviale ou par les affrèteurs vous signale que le décret du 28 novembre 1919, relatif à la loi du 23 avril 1919 sur la loi de 8 heures n'est jamais respecté sur les voies navigables desservant les mines du Nord et de Pas-de-Calais en particulier vers Paris et Nancy, et qu'ainsi le personnel de ces Compagnies se trouve entraîné à effectuer un nombre d'heures dépassant considérablement la normale.

« En conséquence, nous vous serions très reconnaissants si vous vouliez bien prendre des dispositions utiles, soit par décret, soit par un arrêté pour permettre aux salaires des Compagnies de navigation de bénéficier de la loi du 23 avril 1919.

« Nous espérons qu'après ces dispositions, il sera ainsi permis aux inspecteurs du Travail de faire respecter la loi et à occuper les employeurs à l'appliquer »

Au Président de l'Office National de la Navigation, des secours de chômage, le cas échéant

« Par lettre de Monsieur le Ministre du Travail et des Communications officielles, il fut promis aux bateliers que des secours de chômage leur seraient octroyés par application du décret d'avril 1932 sur le même objet.

« Forts de ces promesses ministérielles, de nombreux bateliers n'ont pas hésité à emprunter des sommes assez importantes puisque pendant quatre mois consécutifs ils n'ont pas travaillé par suite de la crise.

« Or, les promesses faites indiquant que des secours seraient payés du 15 février au 30 juin inclus pour les bateliers aujourd'hui au chômage, n'ont jamais été faites, et naturellement les bateliers sont impatients.

« Dans ces conditions, les soussignés vous demandent, Monsieur le Président, de bien vouloir intervenir en faveur de la force de votre autorité pour que les secours promis soient accordés dans le délai le plus bref possible. C'est une situation extrêmement pénible pour les bateliers qu'il importe de résoudre. Nous vous remercions à l'avance des efforts que vous voudrez bien faire dans ce sens »

A la Chambre de Commerce de Lille les bateliers protestent par lettre contre le prix élevé de la traction C.G.T.V.N.

D'autre part, la lettre suivante a été portée à la Chambre de Commerce de Lille, par les bateliers :

« Les manœuvres, réunis ce jour, ont étudié avec la plus grande attention les causes multiples de la crise qui frappe les transporteurs par eau, les bateliers-artisans en particulier.

« Parmi celles-ci : le prix élevé de la traction électrique spécialement retenus par les critiques et ils veulent loyalement en faire part aux intéressés. De tous les frais qui grèvent lourdement le transporteur, il va de soi que le prix de la traction est considéré comme le principal.

« Or une étude sérieuse de la situation du batelier-artisan permet de constater rapidement que ce qui l'empêche principalement de faire face à la concurrence ferroviaire, c'est que les frais en général, ceux de la traction en particulier, ne diminuent pas du tout dans la mesure où il le faudrait pour lui permettre de faire face à la concurrence.

« C'est ainsi que, par un paradoxe inexplicable, le batelier-artisan paie maintenant en 1935 plus cher qu'en 1932 pour faire traction par eau. C.G.T.V.N. de Bethune à Javilly par exemple. Or, la moyenne des frets pour le même parcours a baissé d'au moins 7 à 8 fr.

Un très grave accident s'est produit hier sur le parcours du Grand Prix de Lille

En voulant éviter un enfant un motocycliste a fait une chute et s'est fracturé le crâne

Au cours du dernier tour de la grande épreuve cycliste qui s'est déroulée hier à Lille, au passage des coureurs boulevard de la Liberté, un très grave accident s'est produit par la faute d'un gamin imprudent.

Un peloton de coureurs passait à l'arrière du boulevard, derrière eux, à une distance de 50 mètres environ, trois motocyclistes, des Roubaixiens, suivaient.

La foule se massait sur les trottoirs et s'élevait sur la chaussée. Soudain, un enfant d'une dizaine d'années s'élança pour traverser le boulevard. C'était à la hauteur de l'annexe de la Préfecture.

Les trois motocyclistes arrivaient. L'un d'eux, sur qui le gamin allait se jeter, vira brusquement à gauche. Sa vitesse cependant pour ne pas commettre d'acte imprudent par une manœuvre de son veston, perdit l'équilibre et fut projeté sur les pavés.

On s'empressa autour du blessé qui gisait dans une connaissance, une grave blessure à la tête. On l'emporta à l'hôpital Saint-Sauveur où on constata qu'il avait une fracture du crâne.

Il s'agit de M. Jean Desmet, âgé de 45 ans, demeurant 44, rue Darbo, à Roubaix.

Son état est très inquiétant.

Quant à l'enfant qui causa l'accident, il a été légèrement blessé à la main. Il a disparu aussitôt après la chute du motocycliste, et n'a pas encore pu être identifié.

M. l'inspecteur, commissaire de police du 2^e arrondissement, s'est rendu au boulevard de la Liberté avec son secrétaire et a commencé l'enquête.

Le drame au revolver de la Place Rihour à Lille

L'agresseur et la victime ont été confrontés dans le cabinet du juge

L'auteur du drame au revolver qui se déroula à Lille, place de Rihour, dans la matinée du 5 avril, et sa victime, ont été confrontés hier dans le cabinet de M. Grosjean, le juge instructeur.

Le jeune Albert Lepage a persisté à nier son infirmité permanente, l'ankylose de l'épaule droite, un nerf du cou ayant été atteint par la seule balle que recut la jeune fille.

LA FÊTE NATIONALE POLONAISE DU 3 MAI

Comme les années précédentes, la fête nationale Polonaise sera célébrée à Lille le 3 mai.

« En l'après-midi, en l'église St-Marc, aura lieu un service religieux, et à 11 h. 30, au Consulat Général de Pologne, 45, boulevard Carnot, les délégués des sections Polonaises de France, viendront présenter leurs vœux à M. le Consul Général, Stanislas Kara.

« A cette occasion les membres du Comité du Monument aux Volontaires Polonais, dirigé à La Targette, recevront la médaille commémorative des Légionnaires Polonais.

« C'est en effet le 3 mai, que tombe le 20^e anniversaire des premiers combats des Volontaires Polonais, dit Légionnaires de Bayonne, près d'Arras, à La Targette et à Vimy.

« Plusieurs milliers de volontaires polonais, réunis dans le camp d'instruction à Ruell et à Bayonne, ont formé les premiers détachements de l'armée Polonaise en France, instituée officiellement par le décret du Président de la République du 4 juin 1917. Les rangs furent complétés par la suite par les Polonais venant du Canada, de l'Amérique, de l'Inde, ainsi que par les anciens prisonniers allemands et autrichiens d'origine polonaise.

« Pendant sa campagne en France, la Légion des Volontaires Polonais a accompli six citations élogieuses et son drapeau a été décoré de la Croix de Guerre. Le monument, inauguré il y a trois ans, au 200 franc d'argent de la ville de Roubaix, commémore la participation de la Pologne rennaissante à la défense du sol français.

« Le Comité d'Alliance Franco-Polonaise convie les membres de l'Association à assister aux manifestations polonaises de la journée du 3 mai.

LES CONDAMNATIONS DU PROFESSEUR L. POIRIER DE LILLE SONT CONFIRMÉES

Le 1^{er} chambre de la cour d'appel, présidée par M. Rissel, a statué, hier après-midi, sur le cas du professeur de Droit à la Faculté de Lille, Léon Poirier, poursuivi, comme on sait, pour escroqueries et infraction à la loi sur le registre du commerce.

Poirier avait été condamné, le 6 juin 1934, par la 1^{re} chambre correctionnelle, à 3 ans et 3 mois de prison, avec 3.000 francs d'amende.

La cour, après avoir entendu les plaignants civils, M^{rs} Séjourant et Fraisse, l'avocat général Carrière, les avocats, M^{rs} de Moro-Cliffert et Juvénat, Pallard, confirmant purement et simplement les deux condamnations.

La tonne entre les deux époques. Si l'on veut bien tenir compte que le prix de la traction est de plus de 3 fr. à la tonne, on se rend compte que le batelier-artisan est en baisse sur ce compartiment de la tâche du batelier.

« Des chiffres permettent de comprendre mieux. En 1928, on payait de Bethune à Javilly 850 fr. avec un fret annuel moyen de 32 fr. En 1935, on paie de Bethune à Javilly 900 fr. avec un fret annuel moyen qui ne dépasse pas 28 francs.

« Alors la cause est entendue, tous les sacrifices sont pour les bateliers. Tout cela démontre clairement que la baisse du coût de la traction est l'un des éléments les plus sérieux de la lutte des usagers de la voie d'eau contre la concurrence des chemins de fer.

« Cela doit être d'ailleurs l'avis de certaines compagnies de remorque qui ont commencé à agir dans le même sens.

« Aussi, Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de la C.G.T.V.N., vous avons la parole !

« Les bateliers en grève en ce jour de 1^{er} Mai veulent donner à leur manifestation le sens d'une lutte qui ne fait que commencer pour la baisse du coût de la traction. Ils ne veulent plus voir les chemins de fer transporter le charbon du Nord et du Pas-de-Calais par rames de 1.000 tonnes à des prix inférieurs aux prix payés par le batelier-artisan qui restera amarré parce que leurs frais trop élevés ne leur permettent aucune concurrence sérieuse. »

DES TOMBOLAS ONT ÉTÉ TIRÉES

Celle de Monaco

A la Loterie de Monaco, le n. 907.574 gagnant 200.000 fr. et le n. 900.974 gagnant 50.000 fr. ont été vendus par un établissement de crédit de Bordeaux. C'est cette même maison qui avait, la semaine dernière, vendu le billet gagnant du Sweepstake du Luxembourg dont le montant était de trois millions de francs belges.

Celle de l'A.G.M.G. de Lille

Le tirage de la Tombola de l'A.G.M.G. de Lille a eu lieu au Palais de la Bière, sous la présidence de M. Bédat, président des Médailles Militaires et trésorier de l'A.G.M.G.

LOTOMOBILE

1^{re} série : B. 16.167 ; 2^e série : J. 00.920 ; 3^e série : A. 31.449.

SALLE A MANGER

1^{re} série : A. 37.970 ; 2^e série : I. 31.350 ; 3^e série : D. 68.049.

POSTE DE T.S.F.

1^{re} série : F. 09.301 E. 07.634 O. 78.459 ; 2^e série : O. 58.783 A. 43.808 A. 47.923 ; 3^e série : F. 79.789 K. 84.988 H. 23.311

MACHINE A COUDRE

1^{re} série : M. 28.284 Y. 26.298 D. 21.293 ; 2^e série : O. 65.358 ; 3^e série : O. 04.700 T. 39.783 N. 59.002

BICYCLETTE

1^{re} série : S. 49.697 G. 45.775 W. 98.234 ; 2^e série : G. 21.215 E. 25.408 E. 57.534 ; 3^e série : R. 32.867 W. 69.367 Y. 44.374 ; 4^e série : N. 49.470 K. 07.261 K. 00.381 ; 5^e série : F. 20.788 ; 6^e série : R. 89.439 K. 21.322 I. 99.585 ; 7^e série : M. 14.214 A. 42.582 W. 37.655 Z. 76.616 ; 8^e série : I. 74.907 H. 95.633

SERVICE DE TABLE (Vaisselle)

1^{re} série : B. 59.542 U. 31.483 W. 07.611 ; 2^e série : E. 42.238 ; 3^e série : E. 23.071 V. 50.741 L. 48.262 ; 4^e série : E. 58.093 ; 5^e série : E. 69.234 Q. 80.800 M. 60.396 ; 6^e série : Z. 16.939

STYLO PLUME OR

1^{re} série : V. 05.519 B. 47.525 A. 01.916 ; 2^e série : E. 40.801 K. 57.995 S. 50.540 M. 17.581 ; 3^e série : F. 04.770 K. 06.001 U. 11.280 A. 16.320 ; 4^e série : B. 57.233 Z. 62.221 Z. 09.385 B. 42.892 ; 5^e série : F. 20.530 ; 6^e série : G. 44.995 R. 39.480 ; 7^e série : D. 68.779 ; 8^e série : G. 65.442 X. 92.430 D. 43.420 ; 9^e série : X. 87.001 Q. 59.727 Q. 36.280 A. 68.722 ; 10^e série : U. 67.080 ; 11^e série : F. 47.459 ; 12^e série : G. 70.118 O. 45.028 Y. 54.374 H. 65.637 ; 13^e série : V. 16.337 A. 42.692 Q. 41.249 J. 60.709 ; 14^e série : F. 01.012 G. 71.314

SERVICE A CAFE

1^{re} série : J. 50.365 F. 62.463 V. 45.863 ; 2^e série : Y. 09.215 ; 3^e série : I. 83.173 Y. 06.956 H. 26.507 ; 4^e série : D. 60.739 ; 5^e série : S. 54.903 C. 38.833 S. 26.915 ; 6^e série : D. 91.773 W. 41.038

BRACELET-MONTRE

1^{re} série : I. 80.730 U. 87.922 P. 63.591 ; 2^e série : D. 03.387 R. 30.640 O. 58.835 P. 15.591 ; 3^e série : R. 83.803 ; 4^e série : G. 22.081 A. 58.669 ; 5^e série : T. 73.390 P. 67.085 H. 61.241 Z. 55.675 ; 6^e série : P. 11.627 S. 05.103 N. 42.620 X. 38.862 ; 7^e série : N. 13.099 K. 26.809 C. 12.127 ; 8^e série : U. 20.822 ; 9^e série : U. 87.001 ; 10^e série : A. 14.900 N. 73.527 O. 04.437 ; 11^e série : B. 61.063 O. 83.043 V. 55.149 L. 46.600 ; 12^e série : Y. 82.517 ; 13^e série : L. 60.379 M. 93.038 F. 33.580 H. 01.038 ; 14^e série : B. 11.200 Q. 43.807 D. 63.128 H. 22.002 ; 15^e série : F. 99.997

PENDULE NEURALE

1^{re} série : D. 63.101 M. 74.126 F. 78.221 ; 2^e série : V. 14.300 ; 3^e série : L. 08.970 G. 27.357 O. 03.159 H. 28.479 ; 4^e série : B. 97.481 L. 78.721 Q. 62.847 A. 01.827 ; 5^e série : G. 62.754 ; 6^e série : L. 01.291 U. 03.773 Y. 79.535 ; 7^e série : L. 01.187

SERVICE DE TABLE (Toile basque)

1^{re} série : X. 68.418 K. 82.828 E. 37.653 ; 2^e série : T. 99.197 ; 3^e série : Q. 92.455 ; 4^e série : Q. 92.413 ; 5^e série : H. 96.134 ; 6^e série : H. 96.134 ; 7^e série : H. 96.134 ; 8^e série : H. 96.134 ; 9^e série : H. 96.134 ; 10^e série : H. 96.134 ; 11^e série : H. 96.134 ; 12^e série : H. 96.134 ; 13^e série : H. 96.134 ; 14^e série : H. 96.134 ; 15^e série : H. 96.134

SERIE DE CASSEOLEN

1^{re} série : O. 15.558 L. 44.882 K. 31.119 ; 2^e série : B. 14.131 L. 70.950 Y. 08.969 ; 3^e série : F. 92.827 ; 4^e série : 20.277

GARNITURE DE TOILETTE

1^{re} série : S. 80.120 R. 32.469 G. 59.200 ; 2^e série : G. 63.246 ; 3^e série : F. 84.921 Y. 35.392 C. 09.936 ; 4^e série : Q. 26.289 ; 5^e série : F. 84.921 ; 6^e série : G. 02.914 B. 58.033

SERVICE A LIQUEURS

1^{re} série : X. 69.449 O. 60.994 I. 66.010 ; 2^e série : D. 12.702 W. 44.128 ; 3^e série : F. 89.208 T. 41.144 P. 18.030 E. 78.888 ; 4^e série : E. 81.552 E. 26.627 ; 5^e série : N. 03.896 L. 12.526 G. 47.506 I. 37.625

STYLO DE BUREAU

1^{re} série : A. 91.661 D. 61.850 E. 09.880 ; 2^e série : V. 20.185 J. 44.371 ; 3^e série : Q. 42.899 H. 74.221 L. 44.386 ; 4^e série : F. 92.730 H. 85.178 ; 5^e série : F. 89.208 T. 41.144 P. 18.030 E. 78.888 ; 6^e série : Z. 78.854 V. 77.730

PENDULETTE DE BUREAU

1^{re} série : H. 85.491 A. 69.692 I. 42.936 ; 2^e série : J. 77.849 V. 50.175 S. 10.746 Q. 06.181 ; 3^e série : S. 71.913 Z. 06.276 K. 63.806 L. 27.700 ; 4^e série : K. 94.498 Q. 37.519 E. 78.988 ; 5^e série : P. 35.138 Q. 89.979 Y. 42.418 E. 17.121 ; 6^e série : W. 10.782

RAOIR AVEC LAMPE

1^{re} série : S. 26.310 I. 05.939 J. 41.946 ; 2^e série : G. 18.645 E. 78.282 L. 78.988 ; 3^e série : T. 24.250 B. 18.062 D. 23.106 K. 46.936 ; 4^e série : Q. 02.929 Z. 49.787 K. 49.936 L. 25.390 ; 5^e série : S. 75.711 V. 31.891 R. 58.447 O. 04.147

LES AGISSEMENTS FRAUDULEUX du « Nord Immobilier et Commercial »

La preuve de l'escroquerie est maintenant faite, des participations faisant double emploi avec plusieurs billets ont été retrouvées

INNOCENTÉ PAR ROBERT DECLERQ, SON FILS ET SON EMPLOYÉ SONT MIS EN LIBERTÉ PROVISOIRE

A la suite d'un interrogatoire subi par Robert Declercq, administrateur du « Nord Immobilier et Commercial », son fils et Albert Branchart, son employé, ces deux derniers ont été mis en liberté provisoire par le juge d'instruction, M. Perret.

Robert Declercq père a affirmé que ses deux collaborateurs n'avaient jamais agi que par son ordre ; tenant compte, d'autre part, du jeune âge de ces inculpés.

M. Moulin, commissaire de police, chef des services de la sûreté de Roubaix, avec la collaboration de ses adjoints, a été établi que la firme en question avait spécialement étendu ses opérations lors du lancement des billets de la quatrième tranche de la Loterie nationale.

En effet, il a été relevé, suite à un contrôle que se fit sur plus de 700 participations et de plus de cinquante billets, les doubles suivants : billet 635.132.



Un des billets retrouvés.

NORD IMMOBILIER ET COMMERCIAL BANQUE

LILLE 174, RUE DE PARIS 751-153-154
ROUBAIX 10, RUE CHARLES DE GAULLE
TOURCOING 10, RUE CHARLES DE GAULLE

BON pour un Dixième de Billet de la LOTERIE NATIONALE 4^e Tranche N° 443783

LA MORT DE M. PIERRE WINANTS

Dans notre édition d'hier, nous avons annoncé la mort de M. Pierre Winants, conseiller municipal, décédé en son domicile, 9, rue de Babylone. Le défunt était conseiller municipal depuis 1925, membre du Comité de propagande de la Coopérative « La Paix », administrateur du Bureau de Bienfaisance, vice-président de l'Amicale Delzenne, membre des Combattants Républicains.

Ses funérailles auront lieu samedi 3 mai, à 10 heures, à la maison mortuaire, à 14 h. 45.

Une femme est grièvement blessée au cours d'une collision

Un accident présentant un certain caractère de gravité s'est produit hier, vers 20 h. 30, boulevard Montescu, une motocyclette pilotée par M. Egegné, 9, rue de Babylone, a heurté une voiture conduite par M. M. Delcourt, habitant 89, boulevard Montescu, à Roubaix.

Par suite du choc, Mme Debuschère fut désarçonnée et elle fit une chute sur la chaussée. On s'empressa immédiatement pour la relever et la transporter dans une maison voisine. M. le docteur Delvoise vint lui prodiguer les soins nécessaires. Le praticien releva une fracture du crâne et, vu l'état grave de la victime, il fit conduire la malade à la clinique de M. le docteur Dhondt, 37, rue de l'Église. L'enquête est ouverte par M. Morlet, commissaire de police du 2^e arrondissement.

LA PRUEVE DE L'ESCROQUERIE

Il est définitivement établi que les vendeurs escroquaient les billets et que, par la même occasion, sans aucune hésitation, ils faisaient des participations de dix francs sous les numéros déjà payés.

Cette façon malhonnête de s'enrichir fut enfin découverte et nous en donnons aujourd'hui la preuve en faisant paraître les photographies d'un billet « officiel » et d'une participation portant le même numéro.

Après un pointage sérieux effectué par

LE COMMUNIQUÉ DU COMMISSARIAT Central de police

Le Commissariat central de Police nous communique la note ci-après :

« Les personnes qui ont acheté au siège social ou dans l'une des Succursales de la Loterie Nationale et Commercial, des billets entiers, à 100 francs, de la Loterie Nationale, 5^e tranche 1935, ou des bons de participation d'un dixième de cette tranche, sont invités à les déposer d'urgence au Commissariat de la Sûreté, place Rihour à Lille.

« En ce qui concerne les billets et dixièmes dont les numéros sont sortis au tirage du 30 avril 1935, les détenteurs sont priés de les conserver, mais de faire connaître les numéros qu'ils possèdent en indiquant de plus, pour les dixièmes les numéros d'ordre de ceux-ci. »

LE JOCKEY C. RIVAUX, ACCIDENTÉ DIMANCHE A CROISE-LAROCHE A ÉTÉ HOSPITALISÉ A LILLE

Nous avons relaté dans notre compte rendu de lundi matin que le jockey C. Rivaux, qui pilotait, dans le « Prix de la Touque » (hales), le cheval « Kara Dagh » — tombe pendant le parcours — avait été relevé avec deux côtes cassées et nous ajoutons que le courageux petit jockey se proposait néanmoins de regagner Chantilly dans la soirée de dimanche.

Il ne put hélas ! donner suite à ce désir, le médecin de service à l'Hôpital de secours du Croisé-Laroche ayant décidé son transfert à l'Hôpital Saint-Sauveur, à Lille, en vue d'un examen radiographique qui a révélé une fracture de la 5^e vertèbre avec réserve pour la 6^e vertèbre également touchée, en plus des deux côtes cassées, état général devant nécessiter un repos assez prolongé.

Aux nouvelles que nous avons sollicitées hier, le médecin traitant, tout en restant sur une prudente réserve, comptait bien pouvoir autoriser le sympathique petit jockey de l'écurie Mathurin Pantall — qui a remporté, tant au Croisé-Laroche qu'au Bois de la Desle, cette saison, de belles victoires — à regagner son domicile, à Aubervilliers, dans une quinzaine de jours.

Tout en espérant qu'aucune complication ne surviendra pour contrarier ce diagnostic, nous nous joignons aux nombreux vœux pour l'oublier au jockey Rivaux, fine cravache déjà réputée, malgré son tout jeune âge, un prompt et complet rétablissement dans le plus bref délai.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

A Serain (Aisne), une voiture se retourna sur ses occupants

Vers 11 heures, une collision s'est produite au croisement de la chaussée Romaine entre deux autos conduites : l'une par M. D'haes Léon, 44 ans, fabricant de chaussures au Querroy ; l'autre par M. Mussaut Roger, 26 ans, industriel à Miesmay près Cambrai (Nord). Après ce que de dernier, est

Lakmé! tout le charme de l'Orient

avec son air mystérieux revis sur la figure pensive au teint délicat et pur... On a longtemps cherché le secret de cette séduction. Beau nez, profil net... mais surtout cette peau veloutée, cette carnation chaude, vivante...

Privilege de race, certes... Charme personnel aussi, que toute femme peut acquérir en assurant à l'épiderme une propreté rigoureuse, une santé parfaite. Utilisez pour votre toilette, votre bain, le Savon Cadum. Sa mousse abondante nettoie profondément les pores et les aère. Une vie nouvelle anime bientôt l'épiderme. Adieu les rides, les peaux molles et fatiguées ! L'épiderme tonifié retrouve sa vitalité. Le teint s'éclaircit. L'âge n'a plus de prise sur votre visage. C'est la jeunesse victorieuse dans un rayonnement de santé, de bonheur...